

RAPPORT ANNUEL 99

Vers un monde sans exécutions

Index AI : POL 10/04/99

Embargo pour diffusion à tous les médias : 16 juin 1999 à 10 h 00 GMT

Bien que l'année 1998 ait été marquée par des avancées considérables dans le domaine de la lutte contre l'impunité, les auteurs de violations flagrantes des droits humains ont continué d'échapper à la justice, a déclaré ce jour Amnesty International en rendant public son rapport annuel.

Les atteintes aux droits fondamentaux recensées par l'Organisation en 1998 concernent 142 pays et territoires, et elles sont aussi bien le fait de gouvernements que de groupes armés d'opposition. Le rapport fait notamment état d'exécutions extrajudiciaires dans 47 pays, d'exécutions judiciaires dans 36 pays, de l'existence de prisonniers d'opinion dans au moins 78 pays, de cas de torture et de mauvais traitements dans 125 pays, et de « disparitions » dans 37 pays. Amnesty International estime cependant que ces statistiques sont bien en-deçà de la réalité.

Dans son rapport, l'Organisation s'intéresse plus particulièrement cette année à l'utilisation de la peine de mort dans des pays comme les États-Unis, la Chine, l'Arabie Saoudite ou la Sierra Leone. Pour marquer le passage à l'an 2000, elle exhorte toutes les nations du monde à mettre un terme aux exécutions.

Pierre Sané, secrétaire général d'Amnesty International, déclare : « Aucune société ne saurait tolérer le meurtre prémédité de personnes sans défense », ajoutant : « Accepter les exécutions, c'est se condamner soi-même à vivre dans un monde où les assassins donnent le ton en matière de morale, et où la brutalité est officiellement approuvée.

« Les gouvernements qui continuent de présenter la peine de mort comme la seule réponse valable face à des taux élevés de criminalité sont confrontés au fait qu'un nombre croissant de pays tendent vers l'abolition. Tuer quelqu'un de façon délibérée constitue une violation du plus élémentaire des droits humains, à savoir le droit à la vie, et un tel acte n'a pas sa place dans le monde d'aujourd'hui. »

Tout en reconnaissant que l'abolition de la peine capitale à l'échelle de la planète est un objectif ambitieux, Pierre Sané a fait valoir que les progrès enregistrés en matière de protection internationale des droits humains nous offraient un exemple des changements que l'on pouvait obtenir grâce à l'action concertée des opinions publiques.

« En juillet 1998, la communauté internationale est convenue d'instituer une Cour pénale internationale permanente. Cet événement, d'une portée historique, semblait impensable il y a seulement cinq ans, poursuit Pierre Sané. L'arrestation, en octobre, de l'ex-président chilien Augusto Pinochet a constitué une autre étape marquante vers la mise en place d'un système international susceptible de demander des comptes aux auteurs d'atteintes aux droits humains. À présent, le combat que mènent les défenseurs de ces droits vise à obtenir des gouvernements qu'ils suivent le mouvement et s'engagent concrètement à procéder à des réformes durables. »

Faits marquants région par région

AFRIQUE

En 1998, année du 50^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conflits armés et les troubles sociaux et politiques se sont poursuivis sans perdre de leur intensité, provoquant à nouveau d'effroyables atteintes aux droits humains sur tout le continent africain. Pour ce qui est des aspects positifs, il y a lieu de noter que le Tribunal pénal international pour le **Rwanda** a rendu ses premiers jugements concernant des personnes accusées de participation au génocide de 1994. En outre, la **Zambie** et l'**Afrique du Sud** ont adhéré à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Dans les zones de conflit, la **région des Grands Lacs** a continué d'être le théâtre de violations généralisées des droits humains. Des centaines de civils non armés ont été tués de façon délibérée et arbitraire par les forces de sécurité en **République démocratique du Congo**, dans la **République du Congo**, au **Rwanda** et au **Burundi**. En **Sierra Leone**, après leur éviction du pouvoir, les forces rebelles de l'Armed Forces Revolutionary Council (AFRC, Conseil révolutionnaire des forces armées) et du mouvement armé d'opposition Revolutionary United Front (RUF, Front révolutionnaire uni) se sont livrées tout au long de l'année à des atteintes flagrantes aux droits humains commises à grande échelle. Le conflit frontalier entre l'**Éthiopie** et l'**Érythrée** a, cette année encore, donné lieu à des violations des droits fondamentaux. En **Guinée-Bissau**, des dizaines de personnes ont été torturées et certaines d'entre elles exécutées de manière délibérée et arbitraire lors du conflit qui a fait suite à un mouvement de révolte au sein de l'armée, au mois de juin. En **Angola**, les espoirs de mise en œuvre de l'accord de paix signé en 1994 entre le gouvernement et l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA) ont peu à peu cédé la place à un affrontement armé qui s'est soldé par la mort de centaines de personnes et le déplacement de milliers d'autres.

AFRIQUE DU NORD/ MOYEN-ORIENT

En 1998, année du cinquantenaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, nombre de pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord ont continué d'avoir largement recours à la peine de mort. Il y a lieu de noter toutefois qu'en **Syrie**, des centaines de prisonniers politiques, dont des prisonniers d'opinion, ont été libérés à la faveur de grâces présidentielles. Au **Maroc** et au **Koweït** également, un grand nombre de prisonniers politiques ont été libérés.

En **Algérie**, le niveau de violence est demeuré élevé tout au long de l'année – mais moindre, semble-t-il, que les années précédentes. Des milliers de civils ont été tués et des atteintes graves aux droits humains ont été commises par les forces de sécurité, les milices paramilitaires armées par l'État et les groupes armés. Des exécutions ont eu lieu dans au moins 12 pays, et plusieurs centaines de personnes étaient toujours sous le coup d'une sentence capitale dans au moins 16 pays, notamment en **Arabie saoudite**, en **Irak**, en **Iran** et au **Yémen**. La torture et les mauvais traitements des prisonniers étaient monnaie courante dans la région, plus particulièrement en **Égypte** et en **Israël** et dans les **Territoires occupés**. En **Syrie**, on demeurait sans nouvelles de plusieurs centaines de Palestiniens et de Jordaniens qui avaient « disparu » ou qui étaient détenus au secret depuis leur arrestation dans les années 80 au Liban, en Syrie ou à la frontière jordanienne. De très nombreux prisonniers politiques libanais, qui avaient été capturés ou enlevés pendant la guerre civile au Liban entre 1975 et 1990, étaient toujours détenus en Syrie sans avoir été inculpés ou après avoir fait l'objet de procès manifestement iniques.

AMÉRIQUES

Cette année encore, la police, les forces de sécurité et les groupes armés agissant avec leur soutien ou leur approbation tacite se sont rendus responsables d'actes de torture, de mauvais traitements et d'assassinats dans cette région, tandis que ceux qui dénonçaient ces pratiques et d'autres violations étaient eux-mêmes pris pour cibles. Cette sinistre réalité ne doit pas faire oublier que l'arrestation, l'année dernière, au Royaume-Uni, du général Augusto Pinochet, accusé de violations des droits humains commises au **Chili** lorsqu'il était à la tête d'un gouvernement militaire, a représenté une étape importante dans la lutte internationale contre l'impunité. Certains pays ont pris des mesures sans précédent destinées à faciliter l'exécution de prisonniers, supprimant de fait toute possibilité de recours auprès d'instances internationales pour obtenir réparation de violations des droits fondamentaux. Le gouvernement des **Bahamas** a pendu deux personnes sans tenir compte des requêtes formulées par la Commission interaméricaine des droits de l'homme, qui avait demandé que leur vie soit épargnée. Quant au gouvernement de **Trinité-et-Tobago**, il a décidé de se retirer de la Convention américaine relative aux droits de l'homme. Les **États-Unis**, pour leur part, ont été la seule nation au monde, à la connaissance d'Amnesty International, à avoir exécuté des mineurs délinquants en 1998.

En octobre, l'Organisation a lancé une vaste campagne visant à dénoncer les violations commises par la police et les agents de l'administration pénitentiaire aux **États-Unis**, le recours arbitraire, inique et raciste à la peine capitale, ou l'incarcération de plus en plus fréquente de demandeurs d'asile ; elle critiquait également le double langage que tient ce pays en matière de politique étrangère et d'engagement en faveur des droits humains au niveau international. En **Colombie**, bien que des accords aient été conclus prévoyant l'ouverture de négociations de paix, les affrontements armés ont continué de ravager la plupart des régions du pays. Plus d'un millier de civils ont été tués par les forces de sécurité ou par des groupes paramilitaires agissant avec leur soutien ou leur approbation tacite, ainsi que par des mouvements armés d'opposition. Au moins 150 personnes ont « disparu » après avoir été capturées par des groupes paramilitaires. En **Équateur**, le nouveau gouvernement du président Jamil Mahuad Witt risquait d'être confronté à une situation critique dans le domaine des droits fondamentaux, tandis que la crise politique que continuait de traverser le **Paraguay** faisait peser de graves menaces sur une démocratie encore fragile.

ASIE/PACIFIQUE

L'Asie a continué d'être le théâtre de violations flagrantes des droits humains en 1998, mais quelques faits encourageants sont venus éclairer ce sombre tableau. En **Corée du Sud**, au **Viêt-Nam**, en **Indonésie** et au **Timor oriental**, des prisonniers d'opinion, pour certains de longue date, ont recouvré la liberté. La **Chine** a signé le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), et le **Népal** a adhéré au Deuxième Protocole facultatif se rapportant au PIDCP, visant à abolir la peine de mort. Des réformes législatives et institutionnelles ont été amorcées en **Indonésie**. En outre, dans un jugement qui fera date, cinq membres des forces de sécurité de **Sri Lanka** ont été reconnus coupables de viol, d'enlèvement et de meurtre.

Cette année encore, toutefois, la législation relative à la sécurité a continué d'être utilisée de manière totalement abusive un peu partout en Asie, afin de réduire au silence dissidents et opposants politiques. En **Chine**, de nouvelles dispositions législatives touchant à la sécurité nationale et introduites en 1997 ont été utilisées pour la première fois lors du procès de plusieurs dissidents en vue, qui ont été condamnés en décembre à des peines comprises entre onze et treize ans d'emprisonnement. En **Malaisie**, l'ancien vice-Premier ministre Anwar Ibrahim et 16 de ses proches collaborateurs politiques ont été arrêtés en vertu de la Loi relative à la sécurité intérieure. En **Corée du Sud**, des centaines de syndicalistes ont été arrêtés à la suite de mouvements de protestation et de grèves déclenchés par une vague de licenciements massifs.

Les minorités continuaient d'être persécutées par les gouvernements ou les groupes politiques armés. En **Afghanistan**, plusieurs milliers de civils ont été faits prisonniers, dont des opposants présumés aux taliban et des membres de minorités non pachtounes, en particulier les Hazara. Dans l'État de Jammu-et-Cachemire, dans le nord de l'**Inde**, des dizaines d'hommes, de femmes et d'enfants non armés appartenant à la minorité hindoue ont été tués de manière délibérée, apparemment par des groupes armés d'opposition. Au **Myanmar**, des membres de minorités ethniques ont été régulièrement capturés par des militaires et contraints aux travaux forcés.

EUROPE

Dans certaines régions de l'Europe, les tensions raciales et ethniques ont continué d'être un facteur déterminant d'atteintes aux droits humains. Préfiguration des événements qui allaient suivre, des centaines de cas de violations commises contre des Kosovars (Albanais du Kosovo, une province de la **République fédérale de Yougoslavie**) ont été portés à la connaissance d'Amnesty International, concernant notamment des « disparitions » de personnes qui se trouvaient aux mains des forces de sécurité. Nombre de « disparus » ont été tués de façon délibérée et arbitraire par la police, par l'armée ou par des civils que les autorités avaient armés.

Tout au long de l'année, des actes de violence motivés par des considérations racistes ont été imputés à des agents de la force publique dans des pays comme l'**Espagne** ou le **Portugal**. En novembre, le Comité des Nations unies contre la torture a fait part de sa préoccupation concernant le nombre de morts en garde à vue au **Royaume-Uni**, et le fait que l'État ne parvient manifestement pas à mettre sur pied des mécanismes efficaces pour enquêter sur les allégations de violences – y compris pour injures à caractère raciste –

mettant en cause des policiers ou des agents de l'administration pénitentiaire. De nouveaux cas de mauvais traitements ont été signalés en **France**, en **Allemagne** et en **Suisse** ; les victimes étaient souvent des membres de minorités ethniques ou des demandeurs d'asile. Pour ce qui est des progrès réalisés, notons que l'**Azerbaïdjan**, la **Bulgarie**, l'**Estonie** et la **Lituanie** ont aboli la peine de mort pour tous les crimes, contribuant du même coup à confirmer la tendance mondiale qui vise à abolir ce châtiment. Quant au **Turkménistan** et au **Kirghizistan**, ils ont proclamé en décembre un moratoire sur les exécutions l

Pour obtenir de plus amples informations ou pour organiser une interview, veuillez contacter le service de presse d'Amnesty International au : 44 171 413 5566/5808/5810.

Également disponibles :

- **Pour des informations complémentaires : Rapport annuel 99 d'Amnesty International. Présentation (index AI : POL 10/03/99) et Principaux événements survenus depuis la rédaction du Rapport annuel 99 d'Amnesty International (index AI : POL 10/05/99)**
- **Communiqués de presse audiovisuels et bobine B en anglais, en français, en espagnol et en arabe. Disponibles sur Reuters World Alert à partir du 16 juin 1999 ; pour obtenir des copies Bêta, appeler au : 44 171 413 5977.**
- **Extraits de bande audio : secrétaire général d'Amnesty International, Pierre Sané, victimes de tortures, défenseurs des droits humains et militants contre la peine de mort aux États-Unis. Disponibles sur DAT et cassette audio.**
- **Entrées pays du Rapport annuel 99 sur www.amnesty.org/ailib/countries**
- **Ligne RNIS.**